
Communauté d'agglomération SICOVAL

Conseil de Communauté

Compte-rendu Lundi 01 Février 2010 - 21h00

L'AN DEUX MILLE DIX

Le premier février

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de François-Régis Valette.

Date de convocation : le 26 janvier 2010

Etaient présents : Xavier ESPIC - Jean-Pierre HARDY - Christian MORA - François-Régis VALETTE - Francis CONDAT - Pascale FLAGEL - Yvon QUEINNEC - Françoise EMERY - Jacques OBERTI - Robert GENDRE - Paule LAGARDE - Joël MIELLET - Daniel PEYRICAL - Catherine GAVEN - Lucien SORMAIL - Marie-Laure CHAUVIN-SICOT - Marie-Thérèse DELQUE - Georges FOURMOND - André FOURNIE - Sara IRIBARREN - Patrick PARIS - André PERRAY - Serge ATTALI - Daniel ZANCHETTA - John PRINCE - Aurore UBANELL - Francis CARBONNE - Bernard DUQUESNOY - Emilienne POUMIROL - Michel INTRAND - Bernadette SANMARTIN - Alain SERIEYS - Emmanuel BROUSSEAU - Anne DONINI - Xavier MICHELIN - Henri VALES - Vincent MERLE - Jean-Louis ROBERT - Bruno CAUBET - Raymond VICENTE - Eric FLEURIT - Georges RAVOIRE - Christine CAMARES - Claude DUCERT - Françoise LAPEYRE - Jacques DAHAN - Gérard DARTEYRE - Thierry DAVID - Christophe LAVERTY - Bruno MOGICATO - Benoît PETIT - Laurent CLABE-NAVARRÉ - Henri DALENS - Michel TERRISSOL - Gérard BOLET - René LANSOY - Patrick BORDES - Alain MOIREZ-CHARRON - Lucie VOINCHET - Jean-Michel MARTIN DE BELLERIVE - Pierre MULLER - Annie PROUDOM-BAGES - Sylvère VIE - Serge COLLE - Jacques TEYSSEIRE - Myriam BONNET - Didier BELAIR - Gilbert CHAPUIS - Christine GALVANI - Jean-Claude GROLLEAU - Robert RICHARD - Danièle GIL - Joël TISSIE - Henri AREVALO - Christine ARRIGHI-RIBES - Joëlle BOUE - André CLEMENT - Jacques COHEN - Claudia FAIVRE - Claire GEORGELIN - Christophe LUBAC - Arnaud MANDEMENT - Pierre-Yves SCHANEN - Eric THOUMÉLOU - Olivier ZENNARO - Jean-Louis ECHAVIDRE - Daniel HERNANDEZ - Claude MAGNES - André MANGIN - Delphine ESPAGNO - François JOUAILLEC - Jean-Michel REME

Absents excusés : Georges SALEIL - Bernard RAYNAUD - Luca SERENI - Pierrette VILLARDRY - Michel MAURY - Hervé SOUBEILLE - Bernard DERUE - Bernard ARINI - Jean-Louis GARAUD - Michèle GARRIGUES - Camélia ASSADI-RODRIGUEZ - Franck KRITCHMAR - Arnaud LAFON - Véronique MAUMY - Nadia NUFFER - Cécile PAYAN - Guy RIEUNAU - Pierre SANS - Michel VALVERDE - Michel ARDERIU - Daniel BAUR - Marie-Françoise CAPEL - Denis FOURNIER - Yannick CHATELET - Christian LAVIGNE - Daniel LONIGRO - Yves MUGNIER - Joël SPINAZZE - Christian TOLFO - Georges KARSENTI - André PUMA - Jean-Pierre ABESCAT - Pablo ARCE - Armel DEBOUÏTE - Michèle VAUTIER

Pouvoirs :

Arnaud LAFON donne pouvoir à Georges FOURMOND
Luca SERENI donne pouvoir à Christian MORA
Yves MUGNIER donne pouvoir à Laurent CLABE-NAVARRÉ
Bernard DERUE donne pouvoir à Robert GENDRE
Christian LAVIGNE donne pouvoir à Françoise LAPEYRE
Yannick CHATELET donne pouvoir à Christine CAMARES
Véronique MAUMY donne pouvoir à Patrick PARIS
Guy RIEUNAU donne pouvoir à Marie-Laure CHAUVIN-SICOT
Nadia NUFFER donne pouvoir à André FOURNIE
Georges SALEIL donne pouvoir à Xavier ESPIC
Marie-Françoise CAPEL donne pouvoir à Michel INTRAND
Daniel BAUR donne pouvoir à Alain SERIEYS

Michel ARDERIU donne pouvoir à Bernadette SANMARTIN
 Pablo ARCE donne pouvoir à Christophe LUBAC
 Arnel DEBOUTE donne pouvoir à Claudia FAIVRE
 Joël SPINAZZE donne pouvoir à Lucie VOINCHET
 Bernard RAYNAUD donne pouvoir à Jean-Pierre HARDY
 Georges KARSENTI donne pouvoir à Myriam BONNET
 Pierrette VILLARDRY donne pouvoir à François-Régis VALETTE

Christine GALVANI et Jean-Louis ECHAVIDRE ont été élus secrétaires.

Nombre de délégués : En Exercice : 127 Présents : 92 Votants : 111

Ordre du jour du 01 Février 2010

Point	Rapporteur	Direction / Thème	Objet
1	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Janvier 2010
2	C. Lavigne	DADD / Transports	Point Transports
3	R. Gendre	DAF / Finances	Présentation des dispositions de la loi de Finances concernant la fiscalité des intercommunalités pour l'année 2010 et au-delà
4	F. Emery	DADD-DCOM / Agenda 21	Plan de concertation pour l'élaboration du nouvel Agenda 21
5	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Renouvellement d'un représentant du Sicoval à VALCOSEM
6	H. Arevalo	DSAT / Coopération décentralisée	Solidarité envers HAITI
7	H. Arevalo	DSAT / Coopération décentralisée	Modification du protocole entre le Sicoval, la communauté rurale de Gandon et la communauté rurale de Ndiebene Gandiol
8	A. Serieys	DEE / Economie	Convention de partenariat avec le dispositif RELIANTIS de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
9	F.-R. Valette	DAF / Foncier	ZA de Vic à Castanet - vente du lot n°12 à la société ACRO CLEAN
10	R. Gendre	DAF / Finances	Mensualisation du versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire
11	R. Gendre	DAF / Finances	Subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe déchets
12	F.-R. Valette	DRH / Ressources humaines	Modification de l'indemnité de conseil au Trésorier Communautaire
13	F.-R. Valette	DRH / Ressources humaines	Vacations
14	F.-R. Valette	DRH / Ressources humaines	Subvention à l'association du personnel
15	F.-R. Valette	DRH / Ressources humaines	Diverses dispositions administratives
16	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers - rapport d'activités 2008
17	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Frais de déplacements
18	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Marchés publics
19	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	INFORMATION sur les décisions déléguées au Bureau
			<i>Economie : sous-location du bâtiment hôtel d'entreprises ex-rie</i>
20	F.-R. Valette	DAF / Administration Générale	Calendrier des commissions

Le Président informe l'assemblée de l'ouverture ce jour du Centre de l'Astel à Belberaud. L'organisation du déménagement a permis que l'ensemble du mobilier et des outils téléphoniques et informatiques soient

opérationnels dès la prise de poste des agents. Il a adressé ses félicitations au personnel mobilisé par le déménagement, et notamment, Lysiane Pouget, Irène Tardieu et toute l'équipe du service informatique.

Le Président souhaite que de nombreuses réunions se déroulent dans ce nouveau bâtiment.

1 – Administration générale : Approbation du compte rendu de la séance du 11 janvier 2010

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS AVEC DEBAT

02 – Transports : Point Transports

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Rappelons que Tisséo-SMTC est un syndicat composé de 3 membres, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, la Communauté d'Agglomération du Sicoval, le SITPRT (syndicat intercommunal des transports publics de la Région Toulousaine).

Le comité syndical de Tisséo comprend 12 membres, 10 pour la CUGT, 1 pour le SITPRT et 1 pour le Sicoval. La CUGT détient donc la majorité absolue ; toutefois, certaines décisions comme les nouveaux investissements, la contribution des membres ... ne peuvent être prises que par une majorité qualifiée ou à l'unanimité.

Le conseil syndical de Tisséo de septembre 2008 devait se prononcer sur le lancement de la concertation pour le prolongement de la ligne B en val jusqu'à Labège Innopôle. Le retrait de ce point de l'ordre du jour, demandé par les représentants du Grand Toulouse, a été le point de départ d'une période conflictuelle sur les transports.

Suite à la délibération du Conseil de Communauté de la CUGT du 21 décembre, les 10 représentants de la communauté urbaine à Tisséo ont été renouvelés, y compris deux d'entre eux qui n'étaient pas démissionnaires parmi lesquels Stéphane Coppey, Président de Tisséo-SMTC.

De fait, et après avis de la Préfecture, Christian Lavigne, 1^{er} Vice-Président de Tisséo en a assuré la présidence par intérim.

Le Conseil Syndical de Tisséo SMTC réuni le 12 janvier 2010 a désigné Pierre Cohen comme nouveau Président, les autres membres du conseil sont listés dans l'annexe jointe.

A la suite de son élection, le communiqué ci-après a été présenté par Pierre Cohen. Ce protocole d'accord est le fruit de deux réunions de travail entre les 3 membres de Tisséo, le vendredi 8 et le lundi 11 janvier 2010.

L'assemblée souligne :

- **qu'il existe des inquiétudes par rapport à la maîtrise de l'exploitation, il faut prendre garde à ne pas réduire le service pour que se réalise le prolongement de la ligne B. Par ailleurs, le réseau doit être le plus développé possible pour que les ménages abandonnent leur véhicule au profit des transports collectifs (Jacques Cohen) : Je suis d'accord sur le fait que les transports en communs doivent être de qualité, mais on ne peut pas les amener à tout le monde, où qu'ils se trouvent (François-Régis Valette)**

- **à l'avenir, il faudra veiller à la maîtrise de l'étalement des constructions en densifiant, pour optimiser l'offre de transport en commun et diminuer l'utilisation de la voiture ; cette disposition sera prévue au SCOT. La restructuration du réseau de bus envisagée, n'est pas sur le territoire du Sicoval, mais correspond aux aménagements non encore réalisés du fait de la mise en service de la ligne B (François-Régis Valette)**

- **le choix du type de desserte devra faire intervenir le critère de la part de modalité, ainsi il vaut mieux une ligne qui transporte 40000 voyageurs/jour qu'une ligne à très faible fréquentation. Par ailleurs, pour la compétence assainissement, le Sicoval a déterminé un seuil au delà duquel l'intervention de la collectivité n'est pas envisageable, il pourrait en être de même pour les transports (François-Régis Valette)**

- **que c'est ce type de raisonnement qui a amené la SNCF à supprimer certaines lignes, il conviendra donc d'être vigilant (Jacques Cohen)**

- **que la présentation faite par le cabinet Ressources Consultants Finances n'a pas amené un éclairage nouveau sur le financement des politiques de transports (Bernard Duquesnoy) : la présentation éclaire sur les coups partis et met en avant que le fait que tout est réalisable avec la contribution du Conseil Général. Toutefois, il faut trouver le moyen d'associer le Conseil Général à la gouvernance de Tisséo et mettre en œuvre un nouveau mode de gouvernance. La question des amortissements est cruciale et la dérogation annuelle reste une réponse fragile (François-Régis Valette)**

- **que c'est par un article de la Dépêche que l'on a appris que Stéphane Coppey avait été démissionné de son poste de Président de Tisséo, il n'y a pas eu de réaction de soutien comme cela fût le cas pour Christian Sempé lors du mandat précédent. Cela est indigne car il y a mise en cause personnelle alors que**

Stéphane Coppey a fait montre de compétence, c'est indigne en terme de gouvernance car l'accord politique n'est pas respecté, et indigne au regard des enjeux du développement des transports. En un mot, c'est inacceptable ! (Christine Arrighi-Ribes) : on n'approuve pas des méthodes que nous avons désapprouvées il y a quelques temps, je l'ai dit à qui de droit. En revanche, il faut dire que la réalité du pouvoir était celle du Grand Toulouse et non celle du Président dans la gouvernance de Tisséo (François-Régis Valette)

- Serge Colle indique qu'il est en parfait accord avec l'intervention de Christine Arrighi-Ribes et qu'il a tenu le même discours lors de la conférence des maires.

Vu par l'assemblée

03 – Finances : Présentation des dispositions de la loi de Finances concernant la fiscalité des intercommunalités pour l'année 2010 et au-delà

Rapporteur : Robert Gendre, Président de la Commission Finances

Les débats de l'assemblée portent sur :

- Claude Ducert ironise sur la grande simplicité de cette réforme pour le citoyen et pose la question du vote à taux 0 pour le foncier bâti : le Sicoval est dans l'obligation de voter un taux, il peut être à 0 pour maintenir la fiscalité au niveau actuel ou être augmenté (François-Régis Valette)

- l'effort pédagogique des services pour expliquer la base de la réforme aux élus est à souligner. Cette présentation permet de percevoir qu'il ne s'agit pas uniquement d'une réforme de la TP mais d'une réforme de la fiscalité locale dans sa globalité. Cette démarche constitue une véritable escroquerie intellectuelle. Dans ce système, quasiment illisible, les élus n'auront plus la maîtrise de la fiscalité locale. (Arnaud Mandement)

- Valérie Granier est remerciée pour son travail. Cette réforme dégage trois blocs essentiels de ressources que sont la Cotisation Foncière des Entreprises, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, les taxes ménages. Ainsi l'apparition des taxes ménages dans les ressources de notre communauté impliquera une réflexion sur les choix politiques et budgétaires futurs, les ménages contributeurs seront en droit d'attendre des services correspondants (Robert Gendre)

- le développement des services à la population devra se faire à volume de recettes constant, et nécessitera donc des choix. La création d'emploi par l'implantation des entreprises est un service essentiel toutefois il faudra étudier ce que coûte et ce que rapporte le développement économique (Francis Condat) : la question sera débattue lors de la prochaine commission Développement économique (Jacques Dahan)

- l'inquiétude sur l'avenir des ressources des départements et des régions qui n'auront plus la possibilité d'intervenir sur des financements croisés pour les communes. La philosophie de cette réforme est clairement de supprimer des échelons (Pierre-Yves Schanen)

- des simulations ont-elles été faites pour connaître les parts de subventions du Conseil Général sur les investissements communaux ? (Daniel Hernandez)

- les ressources des départements apparaissent amoindries, mais il ne faut pas anticiper sur les choix du Conseil Général en terme de maintien de la politique sociale et de l'aide aux communes. La présentation tend à donner une vision simple et synthétique de la réforme pour nourrir les réflexions des commissions (Robert Gendre)

- François-Régis Valette s'inscrit en faux par rapport à l'affirmation donnée par le Chef de l'Etat sur la compensation à l'euro près. Les simulations de ce qu'auraient été nos ressources sans la réforme seront comparées à la compensation obtenue afin de démontrer que celle-ci ne se fait pas à l'euro près. Il s'agit d'un mensonge aux citoyens proprement scandaleux qui aboutit à la réforme de toute la fiscalité des collectivités.

Vu par l'assemblée.

04 – Agenda 21 : Plan de concertation pour l'élaboration du nouvel Agenda 21

Rapporteur : Françoise Emery, Présidente de la commission Agenda 21

Le conseil de communauté s'est prononcé favorablement le 2 novembre 2009 pour mettre en œuvre une participation citoyenne, à chaque étape de l'élaboration du prochain Agenda 21. Le principe retenu dans le plan de concertation est d'organiser une participation, la plus vaste possible, aux niveaux d'implication différents et touchant des publics variés porteurs des identités du territoire.

Les élus du Sicoval attendent des acteurs du territoire, associés à cette démarche, une production pour enrichir l'Agenda 21. Le principe est de s'appuyer sur la vision qu'ont les acteurs de leur territoire et sur leur savoir d'usage, afin d'optimiser l'action publique.

La concertation doit également permettre aux acteurs du territoire de s'approprier le projet du Sicoval. Le but est de faire adhérer le plus grand nombre aux enjeux du développement durable, y compris les populations les plus éloignées des instances de concertation traditionnelles. Enfin, l'enjeu recherché est aussi de renforcer la démocratie, tout d'abord en élaborant l'Agenda 21, ensuite en pérennisant des méthodes de travail et des espaces de débats sur le Sicoval.

La vision du territoire se fera à 20 ans. Il s'agira de se projeter en 2030, en prenant en compte les orientations du SCOT en cours d'élaboration. L'agenda 21 intégrera un programme opérationnel sur la période 2011-2014.

Plusieurs thèmes à mettre en débat ont été proposés par les élus et techniciens, sur la base des 4 axes actuels de l'Agenda 21, des 25 politiques et des projets en cours dans les directions. Ces thèmes ont été regroupés en 5 thématiques, plus générales. Celles-ci seront débattues dans les différentes instances de concertation. Les thèmes proposés serviront à déterminer les champs de la réflexion.

Les 5 thématiques à mettre en débat sont les suivantes :

1. Quel développement pour le territoire ?
2. Consommer, produire, vivre autrement
3. Mieux vivre ensemble
4. Se loger et mieux se déplacer en Sicoval
5. L'emploi et le développement économique.

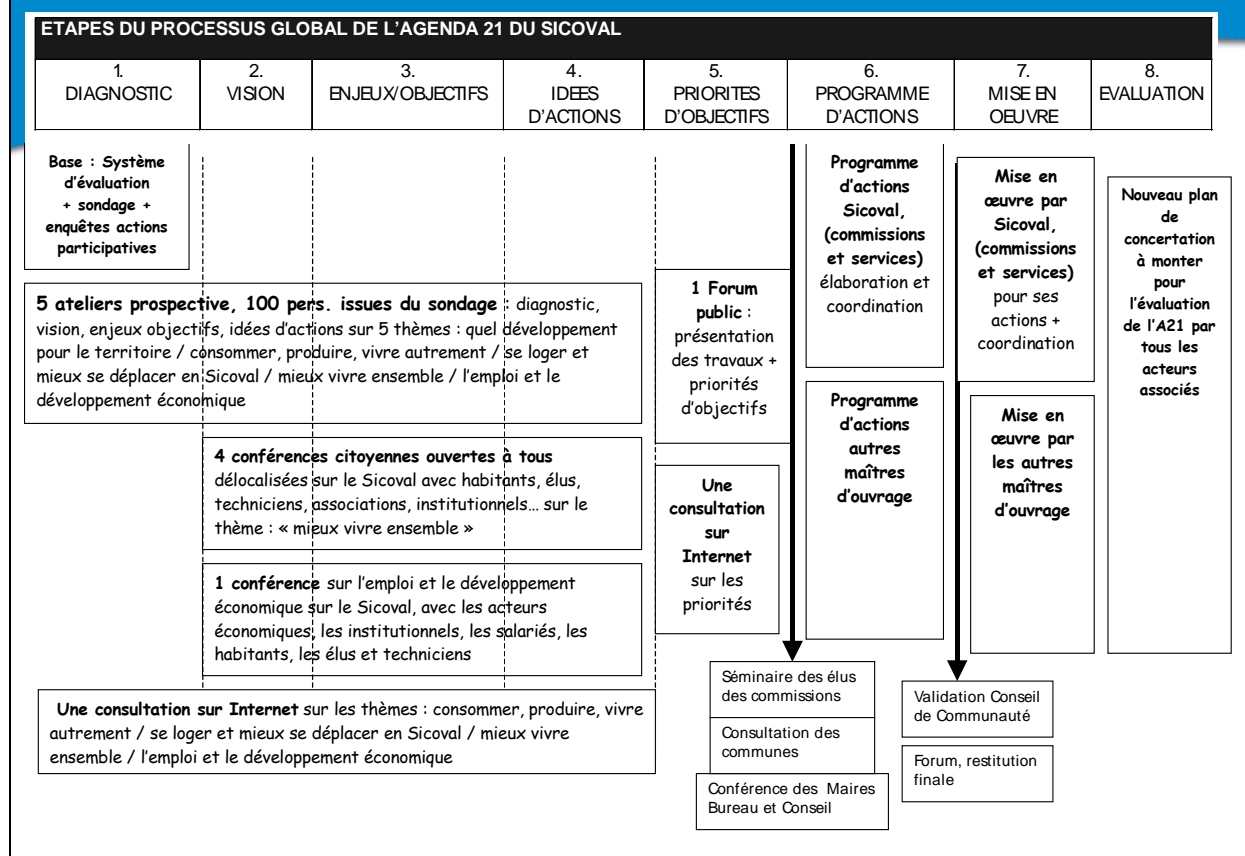
Plusieurs outils seront mis en place afin d'offrir plusieurs niveaux de participation

- les ateliers prospective
- les conférences citoyennes
- les forums publics
- la consultation Internet
- le séminaire des élus des commissions
- la consultation des communes

Le choix des outils, en fonction des thèmes à traiter et des étapes de l'élaboration de l'Agenda 21, est présenté dans les tableaux ci-après.

Cinq thèmes à mettre en débat					
Niveau de la participation	Concertation	Concertation	Concertation	Concertation	Concertation
Thèmes à traiter	Quel développement pour le territoire ?	Consommer, produire, vivre autrement	Mieux vivre ensemble Le lien social sur notre territoire Participation et mode de coopération des acteurs du territoire	Se loger et mieux se déplacer en Sicoval	L'emploi et le développement économique
Cibles	Panel enquête TMO	Tous les acteurs	Tous les acteurs	Tous les acteurs	Tous les acteurs
Attentes	- Orienter les politiques du Sicoval, en proposant un modèle de développement correspondant aux attentes de la population - Connaître leur point de vue sur la mutualisation	- Prise de conscience, - Changement de comportements, - Attentes - Vision des acteurs	- Proposition d'un modèle d'évolution - Sicoval facilitateur d'échanges entre les acteurs - Connaître les priorités des habitants sur la vie sociale - Opportunité pour les services à la personne - Connaître leur avis sur la mise en place d'un mode de participation pérenne	- Les attentes des habitants en matière de logements sociaux, de mixité, de qualité des logements et de transports - Sensibilisation sur les handicaps	- Avancer sur la charte de développement économique, l'enrichir avec les acteurs économiques
Dispositifs	Atelier prospective	Atelier prospective Consultation Internet	Atelier prospective Conférences citoyennes Consultation Internet	Atelier prospective Consultation Internet	Atelier prospective Conférence citoyenne Consultation Internet
Périmètre	Sur tout le Sicoval	Sur tout le Sicoval	Sur tout le Sicoval Possibilité de traiter ce thème par bassin de vie	Sur tout le Sicoval	Sur tout le Sicoval

La stratégie de concertation



Les acteurs du territoire mobilisés

Les ateliers prospective seront composés d'un panel (20 participants) représentatif de la population en ce qui concerne le territoire de résidence, l'âge, les catégories socioprofessionnelles.

Ces habitants sont issus du sondage téléphonique TMO organisé en juin 2009, au cours duquel il leur était possible de laisser leurs coordonnées, afin d'intégrer une démarche participative organisée par le Sicoval.

Les conférences citoyennes seront ouvertes aux acteurs du territoire, c'est à dire aux habitants, aux usagers, aux salariés, aux acteurs économiques, aux socioprofessionnels, regroupés ou non en associations ou groupements. Elles sont également ouvertes aux élus, aux techniciens des communes et du Sicoval, ainsi qu'aux institutionnels.

Les forums publics sont ouverts à un nombre non limité de personnes. Tous les participants à la concertation y seront invités, ainsi que les élus municipaux et citoyens qui n'auront pas pu participer.

La consultation Internet sera organisée tout au long de la démarche. Elle permettra aux internautes (habitants, élus...) de donner leur avis sur les différentes problématiques mises en ligne régulièrement.

La participation des communes est prévue à quatre niveaux :

- Avis sur la stratégie de concertation

Les communes seront consultées, durant le mois de janvier 2010, sur le plan de concertation qui fait l'objet de cette note. La conférence des Maires fin janvier 2010 permettra de débattre de ce sujet. La validation du plan de concertation aura lieu lors du conseil de février 2010.

- Information et mobilisation des acteurs locaux

La mobilisation des acteurs du territoire pour les conférences citoyennes et les forums publics s'organisera par le biais des communes (publications, affichages, site Internet). La direction de la Communication accompagnera les communes dans cette démarche, notamment via le Réseau Communication.

- Participation aux débats

Les élus communaux sont invités à prendre part au débat dans les conférences citoyennes, les forums publics et la consultation Internet.

- Elaboration des objectifs prioritaires et du projet politique (séminaire)

Les élus des commissions et ceux ayant participé à la concertation sont invités au séminaire, afin de définir les orientations du projet politique du Sicoval.

- Validation du projet politique du Sicoval

Les communes donneront leur avis sur le projet politique du Sicoval avant sa validation en conseil de communauté.

Les moyens nécessaires à la mise en oeuvre

La commission Agenda 21 et le groupe de travail concertation, issu de cette commission, piloteront l'avancée de la concertation.

Un plan de communication, réalisé en interne, accompagnera la concertation et permettra plus particulièrement de :

Mobiliser les différents acteurs du territoire tout au long de la démarche

Diffuser l'information nécessaire pour favoriser les échanges et les discussions

Rendre compte des résultats de la concertation

Promouvoir la démarche de participation citoyenne impulsée par le Sicoval.

Les directions de la Communication et de l'Aménagement et Développement Durable s'associeront pour notamment mobiliser les acteurs, coordonner les actions de concertation, faire la synthèse des productions, assurer la mise en oeuvre du plan de communication, suivre la consultation sur Internet, organiser le séminaire des élus et les consultations des communes, enfin coordonner la rédaction du projet du nouvel Agenda 21.

Afin de mettre en oeuvre ce plan de concertation, deux assistants à maîtrise d'ouvrage seront missionnés début 2010.

Les missions du premier prestataire :

composer les panels des ateliers prospective (125 participants nécessaires),

organiser et lancer les contacts téléphoniques (400 habitants/800 sondés),

gérer les données et la répartition dans les ateliers.

Les missions du deuxième prestataire :

organiser les réunions des différentes instances de débat (la logistique revient au Sicoval),

animer ces réunions,

réaliser la synthèse écrite des productions de chaque groupe au terme de l'ensemble de ces réunions

accompagner le maître d'ouvrage dans la conception de la stratégie de consultation sur Internet.

Il est proposé :

- d'élaborer un Agenda 21 dont la vision du territoire est sur 20 ans avec un programme opérationnel 2011-2014,

- de valider la démarche présentée et son planning,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

L'assemblée échange sur :

- pourquoi le logement et le transport ne constituent-ils pas des thèmes pour une conférence citoyenne ? (Francis Carbonne) : au départ, seuls les ateliers prospectifs étaient prévus, la commission Agenda 21 a souhaité ces conférences citoyennes, sur le thème le plus transversal « mieux vivre ensemble » qui recoupe tous les autres (Françoise Emery)

- les débats seront complètement ouverts, les participants pourront dire ou proposer tout ce qu'ils souhaiteront, dans le cadre défini par le thème abordé (François-Régis Valette)

- les élus sont fortement invités à participer à ces conférences citoyennes (Françoise Emery)

Adopté à l'unanimité.

05 – Administration générale : Renouvellement d'un représentant du Sicoval à VALCOSEM

Rapporteur : François-Régis VALETTE, Président du Sicoval

Par délibération en date du 12 avril 2008 et du 7 décembre 2009, le Conseil de Communauté a désigné les représentants du Sicoval à VALCOSEM.

Ces représentants, au nombre de 8, sont :

- Robert Gendre,

- François-Régis Valette,

- Alain Serieys,

- Henri Arevalo,

- Michèle Garrigues,

- Danièle Gil,

- Arnaud Lafon

- Jacques Dahan

Suite à la démission de Michèle Garrigues, il convient de désigner un nouveau représentant.

Il est proposé de désigner Pierre Muller, en qualité de représentant du Sicoval à VALCOSEM

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins 2 Abstentions.

06 – Coopération décentralisée : Solidarité envers HAÏTI

Rapporteur : Henri Arevalo, Président du Groupe de la Coopération décentralisée

Un puissant tremblement de terre de magnitude 7 a frappé Haïti le 12 janvier 2010. La capitale Port-au-Prince et les alentours ont été dévastés et le bilan s'élève maintenant à plus de 75 000 morts. Outre les habitations, la quasi totalité des infrastructures publiques sont détruites.

La communauté internationale est très fortement mobilisée pour apporter son aide au pays le plus pauvre du continent américain.

Dans le cadre de son Agenda 21, le Sicoval a inscrit comme politique la solidarité internationale et la coopération décentralisée afin d'agir, à son niveau, sur les inégalités entre les pays du Nord et du Sud.

Après recherche auprès des principales ONG humanitaires (Médecins Sans Frontières, Action contre la Faim, ...) et en dépit du besoin très important de collectes de fond financier pour l'urgence, il s'avère que la collecte de fonds pour la reconstruction est généralement moins importante alors que tout aussi fondamentale.

De plus, selon ses pratiques et expériences, le Sicoval a l'usage d'inscrire son intervention dans la durée et de la cibler. Dans ce sens, une recherche de partenariat avec une collectivité locale haïtienne pourra être recherchée.

L'association Cités Unies France, collectif regroupant des collectivités locales engagées dans le processus de coopération décentralisée ou de jumelage et dont le Sicoval est adhérent depuis 2008, organise une collecte de fonds. L'attribution des sommes collectées sera décidée par un collectif formé par les collectivités donatrices en coordination avec l'Ambassade de France en Haïti et sera prioritairement destinés à la reconstruction de la vie locale et citoyenne.

Il est proposé au Conseil de communauté :

- d'approuver le principe d'une contribution de 50 000 € pour la reconstruction de Haïti
- de prendre des contacts privilégiés avec l'association Cités Unies France pour inscrire notre contribution dans le partenariat avec une collectivité locale haïtienne
- de proposer aux communes du Sicoval de s'associer à cette procédure et de mutualiser les dons qu'elles souhaiteraient éventuellement faire

L'assemblée s'interroge sur :

- **l'opportunité, sans la remettre en cause, d'affecter dès maintenant cette somme à l'association Cités Unies France alors qu'il existe un collectif Haïti Midi-Pyrénées. Peut-être faut-il se donner le temps de discuter des projets avec cette association et représenter une action devant l'assemblée afin que cette aide lui soit versée (Jean-Louis Robert)**
- **la commune de Péchabou organisera les 26 et 27 mars des actions au profit d'Haïti, les sommes récoltées seront pour une part reversée à une association caritative et pour une autre part servira à financer des soins et des prothèses. La Municipalité essaie d'organiser l'accueil d'enfants Haïtiens durant la période de reconstruction (Myriam Bonnet)**
- **le suivi des dons est primordial, il existe un devoir d'efficacité et non de paraître par rapport à ces sujets, je souscris complètement à l'idée de Jean-Louis Robert (Bernard Duquesnoy)**
- **la proposition n'est pas simplement de verser de l'argent, mais de se rapprocher de Cités Unies de France afin de cibler l'usage de notre don dans le cadre d'une coordination entre collectivités Françaises, l'Ambassade de France et les associations qui le souhaitent (Henri Arevalo)**
- **suite à la catastrophe du 12 janvier dernier, le Bureau en a débattu lors de sa séance du 22 janvier, dans le seul but d'inscrire au Budget Primitif une somme de 50 000€ et de proposer aux communes ou associations, de s'associer à cette action (Robert Gendre)**

Suite au débat, le Président propose de valider le principe de réserver une contribution de 50 000€, en associant les communes qui le souhaitent, en travaillant avec les associations Haïti Midi-Pyrénées et Cités Unies France.

Le projet définitif sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SANS DEBAT SAUF DEMANDE DE L'ASSEMBLEE

07 – Coopération décentralisée : Modification du protocole entre le Sicoval, la communauté rurale de Gandon et la communauté rurale de Ndiebene Gandiol

Rapporteur : Henri Arevalo, Président du Groupe de la Coopération décentralisée

La communauté d'agglomération du Sicoval est en partenariat avec la communauté rurale de Gandon (au Sénégal) depuis 2004.

Un nouveau protocole de coopération a été signé en 2008 pour la période 2008/2010.

La communauté rurale de Gandon regroupait alors 83 villages et une population d'environ 50.000 habitants.

A la faveur des dernières élections locales sénégalaises qui ont eu lieu en mars dernier, l'Etat a procédé à un redécoupage territorial d'un certain nombre de collectivités locales.

La communauté rurale de Gandon a alors été divisée en 2 communautés rurales : celle de Gandon qui regroupe une cinquantaine de villages et celle de Ndiebene Gandiol qui regroupe une trentaine de villages.

L'actuel protocole de coopération n'inclut pas cette nouvelle entité administrative ; toutefois il concerne l'ensemble de la population et villages inscrits sur le territoire initial. C'est pourquoi permettre de réaliser les actions programmées dans le protocole 2008/2010 sur cette nouvelle collectivité apparaît comme évident d'autant qu'elle n'a aucun moyen à ce jour ni humain ni matériel.

La rencontre avec le Président et le 1^{er} Vice-Président de Ndiebene Gandiol pendant la dernière mission politique du Sicoval en novembre a confirmé leur volonté de s'inscrire dans la continuité et de construire avec nous un partenariat durable.

Il conviendra toutefois de préciser les actions pouvant être transposées telles quelles (ex : formations des élus, équipement communautaire) de celles nécessitant un ajustement eu égard aux spécificités territoriales (zones de maraichage et de pêche et non d'agriculture et d'élevage comme Gandon).

Par ailleurs, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes lance un appel à projet 2010/2012 en vue de subventionner les programmes de coopération décentralisée sur les 3 ans à venir. Cet appel à projet va remplacer les demandes de subvention que le Sicoval faisait annuellement jusqu'en 2009. Afin de pouvoir répondre pour les deux programmes (Gandon et Ndiebene Gandiol), il est nécessaire de prolonger la durée de l'actuel programme jusqu'en 2012.

Il est proposé :

- de faire un avenant à l'actuel protocole de coopération Sicoval/Gandon afin de prendre en compte le redécoupage administratif et l'allongement du programme jusqu'en 2012
- de valider la proposition de protocole de coopération entre le Sicoval et Ndiebene Gandiol 2010/2012
- d'annuler la délibération n°2009-335
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

08 – Economie : Convention de partenariat avec le dispositif RELIANTIS de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Rapporteur : Alain SERIEYS, Président de la commission Développement économie et emploi

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT) a pour mission l'appui aux entreprises. A ce titre, elle soutient la création d'entreprises et participe activement au dispositif national « Entreprendre en France » mis en place en 1996 pour aider les créateurs à concrétiser leur projet. Elle apporte, dans le cadre de partenariats avec les collectivités publiques, son expertise aux entreprises hébergées dans les pépinières d'entreprises. C'est ainsi que dès 2001, le Grand Toulouse lui a confié l'accompagnement des entreprises hébergées dans les pépinières de Montaudran, Basso Cambo et Colomiers.

Les objectifs de la CCIT dans le cadre du dispositif « Reliantis » destiné à l'accompagnement individualisé des entreprises innovantes est, selon une méthodologie formalisée, d'accompagner les entreprises par étape (du diagnostic au soutien post-crédation). Ce dispositif permet de mobiliser un réseau de 15 partenaires qui sont engagés par convention sur des objectifs d'accompagnement en fonction de leur domaine d'expertise (Fédération Bancaire Française, INPI, OSEO Financement, Ordre des Experts-Comptables, notaires et avocats, caisse des dépôts et consignations etc.).

A l'initiative des pépinières d'entreprises du Sicoval, une convention a été signée en novembre 2008 pour que les entrepreneurs de Prologue et Prologue Biotech, soient accompagnés par la structure d'accompagnement des entreprises innovantes de la CCI de Toulouse.

Ainsi, depuis Novembre 2008 le Sicoval propose une plate-forme d'accompagnement globale pour les entreprises de Prologue et Prologue Biotech en partenariat étroit avec les acteurs régionaux (incubateur Midi-Pyrénées - convention signée en 2007- et la CCIT).

Durant l'année 2009 six nouvelles entreprises ont été accueillies à Prologue et une à Prologue Biotech.

La société nouvellement implantée à Prologue Biotech bénéficie d'un accompagnement incubateur.

S'agissant des nouvelles sociétés hébergées à Prologue, une d'entre elles est accompagnée par la CCIT et une par l'incubateur Midi-Pyrénées. Les quatre autres bénéficient de l'accompagnement de la pépinière.

L'accompagnement de la CCIT en partenariat avec l'équipe des pépinières est indispensable pour un développement économique pérenne de certaines sociétés hébergées.

En effet, ce type de partenariat permet de compléter l'accompagnement individualisé des entrepreneurs déjà dispensé par l'équipe des pépinières d'entreprises, c'est un argument fort permettant de capter les porteurs de projets qui sont très sensibles à ce type de partenariats.

Le budget pour l'accompagnement d'une entreprise est de 1 050€ HT le 1^{er} trimestre et 350 € HT les trimestres suivants. Compte tenu du nombre de départs et d'arrivées de sociétés prévus courant 2010, 5 accompagnements sont envisageables. Un budget maximal de 12100 € HT pour ce type de prestation est prévu dans l'enveloppe « Honoraires/Formation » 2010 destiné à l'accompagnement des entreprises. (Une nouvelle société 'Echo-Line ' arrivée en Janvier 2010 est dès lors accompagnée par la CCIT sous les conseils de la direction de la pépinière).

Cette convention est arrivée à échéance le 20 Novembre 2009, après un bilan effectué entre les deux parties, il est proposé :

- de reconduire ce dispositif pour une année de plus (plafond de l'opération : 12 100 € maximum).
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

09 – Foncier : ZAC de Vic à Castanet – vente du lot n°12 à la société ACRO CLEAN

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Question soumise au débat sur demande de l'assemblée

Le lot n° 12 de la ZA de Vic à Castanet-Tolosan d'une surface de 1 831 m² faisait l'objet d'une convention de vente et d'un avenant avec la société JFM FASOLATO (délibérations n°2006-107(12) du 9 mai 2006 et n°2007-183 du 2 juillet 2007).

La convention de vente est arrivée à échéance le 30 mai 2008 et le candidat acquéreur n'a pas donné suite malgré les relances qui lui ont été faites.

La Commission Développement Economique du 9 septembre 2009 a donné un avis favorable pour l'implantation de la société ACRO CLEAN (M. Lefebvre) sur ce lot n°12.

Cette société implantée à Castanet-Tolosan est spécialisée dans :

- la remise en état de bâtiments, le nettoyage après chantier et le nettoyage après sinistre.
- les travaux de nettoyage en accès difficile.

Cette implantation viendra renforcer la diversification des activités de services et les emplois présents sur le secteur, axe de développement économique majeur du Sicoval.

Un protocole de réservation a été signé avec l'acquéreur pour le lot n°12 de 1 831m².

La société ACRO CLEAN confirme son implantation. Il convient maintenant de signer la convention de vente et le cahier des charges afin que l'acquéreur puisse préparer et déposer sa demande de permis de construire.

La Mairie de Castanet-Tolosan a donné un avis favorable pour cette implantation.

La Commission Architecture en date du 15 décembre 2009 a donné un avis favorable au projet.

Il est proposé :

- approuver la vente du lot n°12 de la ZA de Vic à Castanet-Tolosan d'une superficie de 1 831 m², cadastré section BI n°49 et 55, à la société ACRO CLEAN pour la construction de locaux d'activités, au prix de 45 € HT le m², conformément à l'avis de France Domaine du 15 juin 2009,
- autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents afférents à cette opération,
- confier la rédaction de l'acte authentique de vente à l'étude notariale de Castanet-Tolosan,
- annule et remplace les délibérations n°2006-107(1 2) du Conseil de Communauté du 9 mai 2006 et n°2007 - 183 du Conseil de Communauté du 2 juillet 2007.

Il est soulevé par l'assemblée :

- que l'on ne dispose pas de point de repère sur le prix moyen de vente des terrains par rapport au marché (Daniel Hernandez) : le prix de revient moyen est calculé en fonction de chaque zone d'activité de façon à obtenir un prix d'équilibre (François-régis Valette)
- la réponse est donnée au sein de la commission développement économique, il faut veiller à ne pas complexifier ce domaine, en revanche, il sera possible d'ajouter des éclaircissements concernant le prix de vente dans chaque délibération (Alain Serieys) : il paraît normal que certains collègues élus s'interrogent à ce sujet (Claude Ducert)

Adopté à l'unanimité.

10 – Mensualisation du versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire

Rapporteur : Robert Gendre, Président de la commission Finances

Question soumise au débat sur demande de l'assemblée

L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) versées aux communes peuvent être versées par douzième dès le mois de janvier sur la base du produit versé en n-1.

Le montant de la dotation de compensation de 2010 est ainsi égal à celui de 2009, hors versement exceptionnel, soit à l'identique de 2008.

Une délibération est nécessaire pour permettre au Percepteur de procéder au versement mensualisé de cette dotation aux communes.

Il est à préciser que pour les 4 communes finançant les charges du budget annexe des équipements intercommunaux, le montant du versement sera diminué de leur participation.

Il est proposé :

- de mensualiser le versement aux communes de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation 2010, sur la base du produit versé en 2008,
- pour les 4 communes participant aux charges du budget des équipements intercommunaux, de prélever sur le montant de la dotation de compensation qui leur est due celui de leur participation à ce budget annexe.

Adopté à l'unanimité, il est souligné qu'il s'agit d'une délibération réglementaire nécessitée par le Trésorier Principal.

11 – Finances : Subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe déchets

Rapporteur : Robert Gendre, Président de la commission Finances

Afin de faire face aux dégâts provoqués par la tempête Klaus qui a sévi le 24 janvier 2009 sur notre région, le Sicoval solidaire de ses communes et de ses usagers, a mis en place des mesures afin de faciliter l'élimination des branchages et des gravats.

La collecte des branchages et gravats issus de la tempête provenant à la fois des services techniques, municipaux et professionnels du Sicoval et du service de collecte gratuit mis en place auprès des particuliers, a entraîné des coûts importants en terme de collecte, de rotation des bennes et de traitement. A ces coûts, s'ajoute la mise à disposition pendant 10 jours d'un agent à la déchetterie pour réceptionner les dépôts des usagers.

Coût volumes collectés auprès des professionnels*	12 156 €
Coût volumes collectés auprès des particuliers	8 498 €
Frais de personnel	1 346 €
TOTAL (hors coûts annexes**)	22 000 €

* services techniques, municipaux et professionnels du Sicoval

**appels téléphoniques, secrétariat...

Le budget Déchets a, par conséquent, supporté des charges exceptionnelles suite à la tempête pour un montant arrêté à 22 000 € qu'il conviendrait de couvrir par le versement d'une subvention, également exceptionnelle, par le budget général pour ne pas pénaliser le budget annexe.

Il est proposé d'accorder au budget Déchets une subvention exceptionnelle du budget Principal pour un montant de 22 000 €

Adopté à l'unanimité.

12 – Ressources humaines : Modification de l'indemnité de conseil au Trésorier Communautaire

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

L'attribution éventuelle de l'indemnité dite "de conseil" (décret du 19/11/1982 et arrêté du 16/12/83) au comptable du Trésor, chargé des fonctions de receveur des Collectivités Locales et Etablissement Publics, doit faire l'objet d'une délibération expresse et nominative du Conseil de Communauté, chaque année ou pour la durée du mandat. Monsieur Alain LEMOINE, Trésorier Principal de Castanet-Tolosan assure les fonctions de Comptable public de la Communauté d'Agglomération depuis janvier 2009.

L'indemnité réglementairement attribuable au comptable par les collectivités est calculée en pourcentage des charges gérées pour elles par le Trésor Public au titre des différents budgets (budget principal et budgets annexes) et régies. Le Conseil peut librement décider d'attribuer cette indemnité ou pas, et le cas échéant selon un taux à fixer entre 0 et 100% de ce plafond.

Le conseil du 7 décembre 2009 a décidé d'octroyer à monsieur Lemoine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, une indemnité basée sur le taux maximum d'un montant brut de 10 200 euros.

Or le montant maximum de cette indemnité doit être modifié, puisqu'il ne s'élève pas 10 200 euros mais à 10 890,73 euros.

Il est proposé :

- d'octroyer à Monsieur Alain Lemoine, cette indemnité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, calculée sur la base du taux maximum, pour un montant brut de 10 890,73 Euros.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

13 – Ressources humaines : Vacances

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Question soumise au débat sur demande de l'assemblée

Le Sicoval est amené à recruter des agents vacataires pour des besoins ponctuels sur des prestations précises et spécifiques.

Le Sicoval doit aujourd'hui assurer deux missions ponctuelles consistant :

1 - en une étude technique sur les grands enjeux en matière de transports sur le territoire du Sicoval et plus particulièrement sur le prolongement de la ligne B du métro et le plan de déplacements urbains.

Cette mission nécessite en 2010 le recrutement d'un agent vacataire entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2010, pour un volume global d'environ 600 heures.

Cet agent vacataire sera rémunéré 55,66 euros net de l'heure.

2 - au suivi et à la coordination d'une campagne d'information et de sensibilisation sur le prolongement de la ligne B du métro.

Cette mission nécessite en 2010 le recrutement d'un agent vacataire entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2010, pour un volume global de 150 heures.

Cet agent vacataire sera rémunéré 35 euros net de l'heure, compte tenu du fait que tous les frais annexes liés à sa mission (matériel, déplacements...) seront assurés par lui-même.

Il est proposé d'approuver le recrutement des agents vacataires pour ces missions et autoriser le Président à procéder à celui-ci

Il est souligné :

- que le taux horaire concernant l'étude Transport est élevé, et compte tenu du lancement de l'étude par le SMTC, je n'y suis pas favorable (Serge Attali) : nécessité de techniciens experts pour suivre les travaux, les documents techniques et les propositions. Le taux horaire est peu élevé au regard de l'efficacité de la mission (François-Régis Valette, Francis Condat)

Adopté à la majorité de 109 Voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention.

14 – Ressources humaines : Subventions à l'association du personnel

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Monsieur le Président rappelle que l'Association du Personnel du Sicoval, conforme à la loi du 1^{er} juillet 1978 et déclarée le 21 juillet 1978, a pour objet de prendre en charge les actions sociales vis-à-vis du Personnel. Le montant de la subvention annuelle est calculée à hauteur de 1,94% de la masse salariale de l'année précédente. Taux fixé par délibération du 6 mars 1995, n°95-29 ter.

La subvention au titre de l'année 2010 s'élève donc à 178 842,54 euros (cent soixante dix huit mille huit cent quarante deux euros cinquante quatre centimes)

Dans l'attente du vote du budget primitif 2010 du Sicoval, et compte tenu des besoins de trésorerie de l'Association du Personnel, il est proposé de voter cette attribution et de l'inscrire au budget 2010.

Il est proposé :

- d'attribuer la subvention à l'Association du Personnel du Sicoval
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention afférente, étant entendu que la subvention votée sera versée à compter de la réception des pièces comptables et administratives obligatoires, transmises par l'association.
- d'inscrire la somme correspondante au budget primitif 2010

Adopté à l'unanimité.

15 – Ressources humaines : Diverses dispositions administratives

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Question soumise au débat sur demande de l'assemblée

a) TRANSFORMATIONS DE POSTE

Le Conseil de Communauté adopte le tableau des emplois communautaires et décide le cas échéant des modifications ou transformations de postes.

Les transformations proposées sont sans coût supplémentaire pour la collectivité. Il s'agit de la :

- Transformation du poste d'assistante administrative du service « affaires juridiques » (départ à la retraite), emploi de catégorie B (cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux) en un poste de chef magasinier
- Transformation du poste d'instructeur droit des sols, emploi de catégorie B (cadre d'emploi des techniciens supérieurs) en un emploi de catégorie C (cadre d'emploi des adjoints administratifs)

Il est proposé

- d'approuver les modifications de ces postes
- d'autoriser le Président à procéder aux recrutements
- d'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets primitifs 2010 (budget principal ou budgets annexes).

b) RECONDUCTION DE POSTES

Le Conseil de Communauté adopte le tableau des emplois communautaires et décide le cas échéant des créations de postes nouveaux. Certains de ces emplois permanents, existants ou nouveaux, peuvent justifier le recrutement de personnels non-titulaires à défaut de pouvoir être pourvus à titre statutaire, du fait de la spécificité des missions (absence de cadre d'emploi territorial ou filières de recrutement inadaptées) ou du contexte (programmes ou financements temporaires).

Parmi les emplois visés, est à examiner celui de Responsable du service politique du logement au sein de la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable (Annexe 1), concerné par une vacance et un nouveau recrutement en 2010.

Il est proposé :

- d'approuver, dans le cadre du tableau général des effectifs communautaires 2010, la reconduction du poste spécifique visé ci-dessus, déjà pourvu en 2009,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires pour pourvoir cet emploi en 2010, si nécessaire à titre contractuel (art. 3 alinéas 4 ou 5 loi du 26/01/1984).

c) – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs communautaires retrace :

- L'ensemble des emplois permanents précédemment créés, classés par catégories, filières et grades
- Les emplois effectivement pourvus
- Les créations d'emplois nouveaux pour répondre aux nouvelles missions ou à l'évolution de la structure
- Des « réserves » juridiques de postes permettant de s'adapter (à effectif constant) aux évolutions internes

Une actualisation de ce tableau est nécessaire afin de permettre une meilleure gestion administrative du personnel communautaire.

Il prend en compte :

- l'adaptation aux évolutions internes : promotion interne et avancement de grade (41)
- les créations de postes votés précédemment
- les transformations et reconductions de postes sus-visées (parties 1 et 2 de la note).

Proposition :

Il est proposé d'approuver la validation du tableau des emplois communautaires ci joint, qui sera annexé au budget primitif

GRADE	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DOUBLES COMPTES
CATEGORIE A				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
. DGS 40 A 150 000	1	1	0	0
. D.G.A. 40 A 150.000	3	3	0	0
. ADMINISTRATEUR	1	0	1	0
. DIRECTEUR	4	0	2	2
. ATTACHE PRINCIPAL	10	7	2	1
. ATTACHE TERRITORIAL	30	28	2	0
FILIERE TECHNIQUE				
. INGENIEUR EN CHEF CL.EXCEPTION	1	1	0	0
. INGENIEUR EN CHEF	4	2	1	1
. INGENIEUR PRINCIPAL	12	9	3	0
. INGENIEUR	19	16	3	0
FILIERE SPORTIVE				
. CONSEILLER TERRITORIAL DES APS	1	0	1	0
TOTAL CATEGORIE A	86	67	15	4
CATEGORIE B				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
. REDACTEUR TERRITORIAL CHEF	5	4	1	0
. REDACTEUR TERRITORIAL	17	11	6	0
FILIERE TECHNIQUE				
. TECHNICIEN SUP. TERR. CHEF	4	2	1	1
. TECHNICIEN SUP. TERR.PRINCIPAL	14	7	7	0
. TECHNICIEN SUPERIEUR TERR.	26	21	4	1
. CONTROLEUR TRAVAUX EN CHEF	1	1	0	0
. CONTRÔLEUR DE TRAVAUX	3	2	1	0
FILIERE SPORTIVE				
. EDUCATEUR TER.APS HORS CLASSE	3	3	0	0
. EDUC.TER.APS 1ERE CLASSE	3	1	2	0
. EDUCATEUR TER.APS 2EME CLASSE	2	2	0	0
TOTAL CATEGORIE B	78	54	22	2
CATEGORIE C				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
. ADJOINT ADMINISTRATIF PL 1E CL	7	7	0	0
. ADJOINT ADMINISTRATIF PL 2E CL	5	3	2	0
. ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL	25	24	1	0
. ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	71	68	3	0
FILIERE TECHNIQUE				
. AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	4	3	1	0
. AGENT DE MAITRISE	17	12	5	0
. ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	2	1	1	0

. ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	19	15	3	1
. ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CL	6	5	1	0
. ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL	55	44	8	3
. ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL TPS NON COMPLET 26H30	1	1	0	0
. ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL TPS NON COMPLET 5H	1	1	0	0
FILIERE ANIMATION				
. ADJOINT D'ANIMATION PPAL 2E CL	2	1	1	0
. ADJOINT D'ANIMATION 1E CL	2	2	0	0
. ADJOINT D'ANIMATION 2E CL	4	4	0	0
TOTAL CATEGORIE C	221	191	26	4
TOTAL EFFECTIFS 2010	385	312	63	10

Adopté à l'unanimité qui souligne la clarté de la présentation faite en séance qui retrace l'historique de l'évolution de ce tableau, ainsi que sa décomposition pour les postes 2010.

16 – Administration générale : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers – rapport d'activité 2008

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Le Sicoval est adhérent du Syndicat Mixte du bassin versant de l'Hers au titre de sa compétence aménagement de l'espace et plus particulièrement pour l'aménagement hydraulique.

Le rapport d'activité de ce syndicat pour l'année 2008 a été adressé le 20 novembre dernier aux fins d'information des assemblées délibérantes des collectivités membres.

En effet, l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport d'activité soit adressé aux présidents des structures membres (ou maires membres) et fasse l'objet d'une approbation par l'assemblée délibérante.

Dans une démarche de développement durable, ce document n'a pas été dupliqué en 127 exemplaires, il est disponible sur l'Extranet des élus à la rubrique « documentation »

(raccourci accès : <http://elus.sicoval.fr/docselus/Rapport%20Syndicat%20Bassin%20Hers%202008.pdf>)

Il est proposé

- d'approuver le rapport d'activités 2008 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier cette décision et signer tout document afférent

Adopté à l'unanimité.

17 – Administration générale : Frais de déplacements

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

1) Elus

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil de communauté doit approuver le déplacement des élus dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial, afin que le Sicoval prenne en charge les frais liés à cette représentation.

Ces frais concernent les déplacements de :

- Monsieur François-Régis VALETTE, Président du Sicoval, le 14 janvier 2010 à Paris (75), pour le Conseil d'Administration et d'Orientation de l'ADCF + la cérémonie des Vœux de l'ADCF.
- Monsieur François-Régis VALETTE, Président du Sicoval, le 16 janvier 2010 à Paris (75), pour la Rencontre avec le Directeur Général du Groupe Sanofi Aventis.
- Monsieur Robert GENDRE, Vice-Président du Sicoval, du 12 au 13 janvier 2010 à Paris (75), pour la Journée « Loi des Finances » de l'ADCF.
- Monsieur Jacques DAHAN, Vice-Président du Sicoval, du 17 au 18 mars 2010 à Cannes (06), pour le MIPIM.
- Monsieur Alain SERIEYS, Vice-Président du Sicoval, du 17 au 18 mars 2010 à Cannes (06), pour le MIPIM.
- Monsieur Henri AREVALO, Vice-Président du Sicoval du 20 au 21 janvier 2010 à Paris (75) pour le conseil d'administration du RTES et la journée d'échange sur les jeunes initiatives économiques solidaires.

Il est proposé d'adopter la prise en charge des frais de déplacements sus-visés

Adopté à l'unanimité.

18 – Administration générale : Marchés publics

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

a) Réalisation de prestations de géomètres 2010-2013 sur les ZAC ou lotissements d'activités économiques, les ZAC ou lotissements d'habitat ou Plan Locaux d'Habitat (P.L.H.), les pistes cyclables et travaux pool routier et sur le territoire des 36 communes de la Communauté d'Agglomération du Sicoval.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 23 octobre 2009 pour la réalisation de prestations de géomètres 2010-2013 sur les ZAC ou lotissements d'activités économiques, les ZAC ou lotissements d'habitat ou Plan Locaux d'Habitat (P.L.H.), les pistes cyclables et travaux pool routier et sur le territoire des 36 communes de la Communauté d'Agglomération du Sicoval.

Marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants annuels des prestations sont estimés à 160 000 € HT maximum.

La durée du marché est d'un an à compter de la date énoncée dans la lettre de notification adressée au titulaire du marché. Elle est reconductible trois fois pour la même période d'un an de façon expresse par le Sicoval.

Le démarrage des prestations est prévu au premier semestre 2010.

La Commission d'appel d'offres du Sicoval réunie le 28 janvier 2010 a attribué le marché à la société FIT CONSEIL.

Il vous est donc proposé :

- de suivre la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

b) Exploitation et maintenance des installations de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et d'air, de production et de distribution de froid du Centre Technique Intercommunal du Sicoval.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 3 novembre 2009 pour l'exploitation et maintenance des installations de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et d'air, de production et de distribution de froid du Centre Technique Intercommunal du Sicoval.

Les prestations sont basées sur une obligation de résultats et correspondent à :

- de la fourniture de combustible bois pour la chaudière bois et gaz pour la chaudière gaz (estimations des bâtiments sont de 246 000 KWh par an, pour le chauffage) : P1

- la conduite de l'installation et de la maintenance des installations de production de chauffage, d'ECS, de traitement d'eau et d'air, de production de froid du Centre Technique Intercommunal du Sicoval : P2

Marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Il n'est pas prévu de montants minimum et maximum.

L'estimation annuelle est de 5 000,00 € HT

La durée du marché est de 2 ans à compter de la date de démarrage des prestations fixée dans la lettre de notification adressée au titulaire du marché, avec la possibilité de résilier chaque année à la date anniversaire du marché.

La Commission d'appel d'offres du Sicoval réunie le 28 janvier 2010 a attribué le marché à l'entreprise SEITHA Techniques & Réalisations pour les montants suivants :

Prestations P1 :

- Prix unitaire en KWh en euros

P1 chaufferie : 0,0309 € HT

- Prix unitaire en KWh PCS en euros

P1 Gaz alimentation directe chauffages rayonnants des ateliers : 0,043 € HT

Prestations P2 :

- Prix forfaitaire en euros à l'année : 8 890,00 € HT.

Il vous est donc proposé :

- de suivre la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

c) Signalisation horizontale (fournitures et mise en œuvre) sur les espaces communautaires et intercommunaux du Sicoval 2010-2012.

La consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été lancée le 03 décembre 2009 pour la signalisation horizontale (fournitures et mise en œuvre) sur les espaces communautaires et intercommunaux du Sicoval 2010-2012.

Marché à bon de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants annuels des prestations sont estimés à 20 000 € HT minimum et à 150 000 € HT maximum.

La durée du marché est d'un an à compter de la date énoncée dans la lettre de notification adressée au titulaire du marché. Elle est reconductible deux fois pour la même période d'un an de façon expresse par le Sicoval.

Le démarrage des prestations est prévu au premier semestre 2010.

Suite à l'analyse des offres et en application des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation, le Groupe de Travail Marchés du Sicoval réunie le 28 janvier 2010 a rendu un avis en retenant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir celle de l'entreprise ROMAIN CHELLE.

Il est proposé :

- de suivre l'avis du Groupe de Travail Marchés et d'attribuer le marché à l'entreprise ROMAIN CHELLE ;
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

19 – Administration générale : INFORMATION sur les décisions déléguées au Bureau

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

-Economie : sous-location du bâtiment hôtel d'entreprise

Vu.

20 – Administration générale : Calendrier des commissions

Rapporteur : François-Régis Valette, Président du Sicoval

Vu.

La séance est levée à 23h30